

Notification préalable d'une opération de concentration**(Affaire COMP/M.2176 — K + S/Solvay/JV)**

(2001/C 344/04)

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

1. Le 28 novembre 2001, la Commission a reçu notification, conformément à l'article 4 du règlement (CEE) n° 4064/89 du Conseil ⁽¹⁾, modifié en dernier lieu par le règlement (CE) n° 1310/97 ⁽²⁾, d'un projet de concentration par lequel les entreprises K + S Aktiengesellschaft («K + S», Allemagne) et Solvay SA («Solvay», Belgique) acquièrent, au sens de l'article 3, paragraphe 1, point b) dudit règlement, le contrôle en commun de l'entreprise European Salt Company («Esco», Allemagne) par achat d'actions dans une société nouvellement créée constituant une entreprise commune.

2. Les activités des entreprises concernées sont les suivantes:

- K + S: production et commercialisation de produits à base de sel, de potasse et engrais, services de traitements des déchets,
- Solvay: production et commercialisation de produits à base de sel, de produits chimiques, plastiques et pharmaceutiques.

3. Après examen préliminaire et sans préjudice de sa décision définitive sur ce point, la Commission estime que l'opération de concentration notifiée pourrait entrer dans le champ d'application du règlement (CEE) n° 4064/89.

4. La Commission invite les tiers concernés à lui transmettre leurs observations éventuelles sur le projet de concentration.

Ces observations devront parvenir à la Commission au plus tard dans les dix jours suivant la date de la présente publication. Elles peuvent être envoyées par télécopieur ou par courrier, sous la référence COMP/M.2176 — K + S/Solvay/JV, à l'adresse suivante:

Commission européenne
Direction générale de la concurrence
Direction B — Task-force «Concentrations»
Rue Joseph II 70
B-1000 Bruxelles
[télécopieur (32-2) 296 43 01/296 72 44].

⁽¹⁾ JO L 395 du 30.12.1989, p. 1.
JO L 257 du 21.9.1990, p. 13 (rectificatif).

⁽²⁾ JO L 180 du 9.7.1997, p. 1.
JO L 40 du 13.2.1998, p. 17 (rectificatif).